

VACCIN CONTRE LA ROUGEOLE, LA RUBÉOLE, LES OREILLONS ET LA VARICELLE (RROV)

Qu'est ce que le vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle (RROV)?

Le vaccin RROV protège contre quatre maladies : la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle (picote).

Le vaccin est autorisé par Santé Canada et est offert gratuitement au Nouveau-Brunswick dans le cadre du calendrier d'immunisation systématique des enfants.

Quels sont les avantages du vaccin?

Le vaccin RROV procure la meilleure protection contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle. Ces maladies peuvent s'accompagner de symptômes et de complications graves, y compris la mort. En recevant le vaccin, votre enfant est protégé et il contribue à protéger les autres.

Comment le vaccin est-il administré?

Le vaccin RROV est administré sous forme d'injection dans la cuisse ou dans la partie supérieure du bras.

Qui devrait recevoir le vaccin?

Au Nouveau-Brunswick, le vaccin est administré aux enfants en deux doses. La première est administrée à l'âge de douze mois et la seconde, à l'âge de dix-huit mois. Le vaccin est donné au même moment que d'autres vaccins du calendrier de vaccination systématique des enfants.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin?

Le vaccin est contre indiqué si votre enfant :

- a déjà eu une réaction allergique grave au vaccin dans le passé; ou
- est allergique à un quelconque ingrédient du vaccin ou de son contenant.

Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé si votre enfant a un système immunitaire affaibli, a reçu une transfusion sanguine ou tout autre produit sanguin dans les trois à onze derniers mois puisque la vaccination pourrait alors devoir être retardée.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin?

Parmi les réactions les plus courantes, citons de la douleur, une rougeur ou de l'enflure au point d'injection du vaccin. Au plus un enfant sur dix pourrait faire de la fièvre, être irritable ou présenter une éruption cutanée qui peut s'apparenter à celle associée à la rougeole ou à la rubéole (taches rouges) ou à celle de la varicelle (cloques).

Les réactions peu courantes (chez une personne sur cent environ) peuvent comprendre le gonflement des ganglions au niveau du cou, des joues, des aisselles ou des aines, la diarrhée, les vomissements, la fatigue et un sentiment de malaise généralisé. Certaines personnes présentent des réactions semblables à celles qui apparaissent par suite du vaccin RRO et du vaccin contre la varicelle donnés séparément.

Quel que soit le vaccin, il y a toujours une très rare possibilité (moins de un par million de personnes vaccinées) d'anaphylaxie, une réaction allergique constituant un danger de mort. Il est donc important de demeurer dans la clinique pendant les quinze minutes qui suivront l'administration de votre vaccin RROV. Cette réaction est caractérisée par une éruption cutanée, de la difficulté à respirer, une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Il existe des traitements pour cette réaction.

Que peut-on faire pour atténuer les réactions au vaccin?

- Une compresse froide sur le site d'injection peut aider à diminuer l'inconfort.
- Pour l'inconfort et la fièvre, vous pouvez donner à votre enfant de l'acétaminophène (Tylenol^{MD}) ou de l'ibuprofène (Advil^{MD}) en suivant les indications du fabricant.
- Vous ne devez **PAS** donner d'aspirine (AAS) aux enfants de moins de dix-huit ans en raison de son lien avec le syndrome de Reye.

Toute réaction grave ou inattendue doit être signalée à votre fournisseur de soins de santé.

Y a-t-il d'autres renseignements utiles?

Avisez votre vaccinateur si votre enfant souffre de problèmes de santé ou d'allergies.

Votre vaccinateur vous remettra un carnet de vaccination pour votre enfant. Gardez-le dans vos dossiers et apportez-le au prochain rendez-vous d'immunisation de votre enfant.

Si votre enfant a une réaction inhabituelle au vaccin, ou si vous avez des questions ou des inquiétudes, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé.

Consultez votre fournisseur de soins ou une clinique santé voyage si vous-même ou un membre de votre famille partez en voyage afin de vous assurer que votre dossier d'immunisation est à jour. Lors des éclosions ou en cas de voyage dans une région où la rougeole est présente, le vaccin peut être administré dès l'âge de six mois. Dans ces circonstances, la série de deux doses habituelle doit être reprise à l'âge d'un an ou ultérieurement, pour un total de trois doses.

Renseignements supplémentaires

Au Nouveau-Brunswick, le vaccin RROV financé par le gouvernement est administré aux enfants âgés de douze et de dix-huit mois par l'intermédiaire du bureau local de la Santé publique ou de votre fournisseur de soins de santé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé, votre [bureau local de la Santé publique](#) ou Télé-Soins (811).

Sites Web utiles :

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick: <http://www.gnb.ca/santé>
- Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination : <http://www.immunize.cpha.ca>
- Agence de la Santé publique du Canada : <http://www.phac-aspc.gc.ca>